



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 6 novembre 2022	Heure de départ :	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp. : 16 °C)	Vent :	18 km/h (Sud-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SC/KR	Inscriptions totales 70/78
Total des paris mutuels	\$379,342			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé (à distance) Gillies, Peter
--------------------------------------	-------------------------------------	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Katelynn Rourke en formation ce soir.

Les juges ont opéré des retraits hâtifs (inadmissibles) des chevaux, "PRETTY BOY DUKE", de la Course 4, du "NO TIME AT ALL", de la Course 6, du "FLASH TO THE FINISH", de la Course 7, du "SUNNY BO", et "YS MATHIS", de la Course 9.

Les juges ont opéré des retraits hâtifs (autres) des chevaux, "NIGHT CLUB HANOVER", de la Course 2, et du "MAJOR HILL", de la Course 6.

Les juges ont opéré des retraits hâtifs (lésion) des chevaux, "WESTERN PHIL", de la Course 4, et du "STONEBRIDGE HERMES", de la Course 10.

Une correction au programme a été annoncée pour le cheval, "SPICY RED HEAD", dans la course 1. Ce cheval est retiré du Programme HPIE, car il n'avait pas reçu de Lasix avant de concourir.

Matthew McDonald était absent du bureau des juges pour recevoir la trousse de divulgation. Le comité fera le suivi avec M. McDonald la semaine prochaine. Examen virtuel avec le conducteur, Samuel Fillion, au sujet du cheval, "NIGHT CLUB HANOVER", dans la Course 7, déroulée le 16 octobre, relatif à la règle de la CAJO 22.05.01(g)(i) (ralentir lorsqu'on est en tête). Aucune action réglementaire n'est requise, bien qu'on lui ait rappelé l'obligation des conducteurs lors du dépassement.

Examen virtuel avec le conducteur, Ryan Guy, au sujet du cheval, "STAR DOG", dans la Course 10, déroulée le 30 octobre, relatif à la règle de la CAJO 18.08.02(a) (quitter la course) dans le dernier virage. Un avertissement officiel a été inscrit sur la licence de M. Guy en vertu de cette règle.

Courses :

1. Les juges ont opéré un retrait tardif (lésion) du cheval, "TWIN B HARRY", sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, Dr. L. Atack-Berthiaume. On a également opéré un remboursement de \$49. Rien d'autre à signaler.

Retard pour la Course 2, pour permettre à un peloton de huit dinosaures, un hippopotame et une licorne de se disputer une course d'un ½ stade ouverte (terminée par une triple égalité) au bénéfice de la Banque d'alimentation d'Ottawa.

2. L'entraîneuse du #1, "ROCK N ZEUS", (Macy Cassell), se présentera au bureau des juges pour discuter de sa plainte relative au danger que ce cheval a couru pendant la course. Rien d'autre à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Un avertissement officiel a été ajouté sur la licence du conducteur du #5, "MATTS TUTION", (Jason Gilchrist), au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien d'autre à signaler.
6. Le conducteur du #8, "PRINCE GIOVANNI", (Donald Jobin), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien d'autre à signaler.
7. Le #3, "SPORTY DEAL", (Stephane Pouliot), a subi un bris d'équipement (fer) survenu avant le poteau de ¼ de mille et a remporté la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.

8. Les juges ont opéré un retrait tardif (transportation) du cheval, "SWEET ROCKIN GIA", de la Course 8. On a opéré un remboursement de \$187. Rien d'autre à signaler.
9. Le #7, "SPORTS REPORT", (Guy Gagnon), a fait un bris d'allure après le départ et se qualifie pour les bris d'allure dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été averti. Rien à signaler.
10. Examen de la performance du #6, "ATEYATEFNGERSLOUIE", (Ryan Guy), aux alentours du dernier virage. Le #6 a heurté deux pylônes consécutifs sans pour autant faire de sortie. Aucune infraction signalée. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 5

Le #1, "WINDSONG GRAYSON" (1), pour \$8,000, par Benoit Hebert (B. Hebert entraîneur).

Course 6

Le #5, "MODERN ROCK" (1), pour \$18,000, par Anne-Marie Demers et Gino Bilodeau (Richard Moreau entraîneur).